

DECRET N° 99-167 DU 08 AVRIL 1999

Portant rectificatif des nom et prénoms
d'un lieutenant-stagiaire SAKA Mohamed
sur le décret n°98-607 du 10 décembre
1998 portant nomination de six (06) élève-
officiers au grade de lieutenant-stagiaire des
Forces armées béninoises.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin;
- Vu** la loi n° 90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces armées béninoises ;
- Vu** la loi n° 81-014 du 10 octobre 1981 portant statut général des personnels militaires des Forces armées béninoises et les loi n° 88-006 du 26 avril 1988 et n° 98-12 du 25 février 1998 qui l'ont modifiées et complétées ;
- Vu** la loi 97-001 du 21 janvier 1997 portant loi de Finances gestion 1997 ;
- Vu** la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du gouvernement ;

Vu le décret n° 97-143 du 25 mars 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère de la Défense nationale ;

Sur proposition du ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense nationale et des relations avec les institutions, porte-parole du gouvernement ;

Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 17 mars 1999 ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Le rectificatif suivant est porté aux nom et prénoms du lieutenant-stagiaire ci-dessous désigné, nommé par décret n° 98-607 du 10 décembre 1998 portant nomination de six (06) élèves-officiers des Forces armées béninoises au grade de lieutenant-stagiaire.

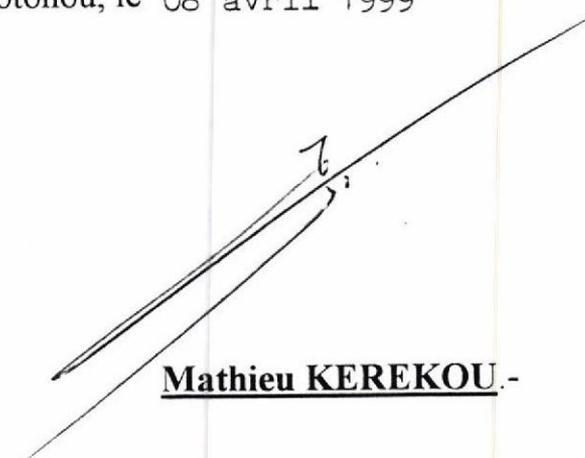
Au lieu de : SAKA Mohamed Sadissou

Lire : SAKE Mouhamed Sadissou.

Article 2.- Le ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense nationale et des relations avec les institutions, porte-parole du gouvernement et le ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 08 avril 1999

Par le Président de la République,
Chef de L'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU.-

.../...

Le ministre délégué auprès du Président
de la République, chargé de la Défense
nationale et des relations avec les
institutions, porte-parole du gouvernement,



Pierre O S H O.

Le ministre des Finances,



Abdoulaye BIO-TCHANE .-

AMPLIATIONS. - : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MDN-RIPPG 4 MF
4 AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5
BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 BN-DAN-
FASJEP 3 INTERESSE 1 JO 1.